



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF

OFFRE D'EMPLOI
INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

(Le genre masculin est utilisé dans ce texte uniquement dans le but d'en alléger la lecture)

La Municipalité de Lac-du-Cerf est située à 40 km au sud de Mont-Laurier. Lac-du-Cerf est une municipalité qui a de nombreux sites naturels, des paysages époustouflants, de nombreux lacs, tous plus beaux les uns des autres, beaucoup de sentiers et parcs qui permettent de pratiquer une variété d'activités. Superficie totale : 94, 52 km – superficie terrestre : 70,63 km.

RESPONSABILITÉS :

La Municipalité de Lac-du-Cerf est à la recherche d'un inspecteur en bâtiment et en environnement.

TYPE DE POSTE : Temps plein 35 heures par semaine

Sous réserve de dispositions contraires, la semaine de travail est de trente-cinq (35) heures de travail réparties sur cinq (5) jours du lundi au vendredi selon l'entente avec la personne salariée et en fonction des besoins du service. Cependant, la personne salariée affectée au service d'urbanisme peut être appelée à travailler occasionnellement le samedi et exceptionnellement le dimanche, auquel cas, la personne salariée reprend son temps travaillé le samedi ou le dimanche, en semaine après approbation de l'employeur.

SOMMAIRE DES FONCTIONS :

- | | |
|--|---|
| Les permis et les certificats | <ul style="list-style-type: none">• Étudier les demandes, délivrer les permis de construction, les certificats d'autorisation ou toute attestation et procéder aux inspections requises par la loi;• Étudier les demandes et délivrer les permis de lotissement ;• Transmettre à la Régie du bâtiment l'information sur les permis délivrés. |
| Le plan d'urbanisme | <ul style="list-style-type: none">• Assurer un rôle-conseil et collaborer à l'élaboration et aux modifications du plan d'urbanisme, à la demande du conseil municipal. |
| La protection du territoire agricole | <ul style="list-style-type: none">• Avant de délivrer un permis de construction sur un lot situé en zone agricole au sens de la <i>Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles</i>, s'assurer que la demande est accompagnée d'une autorisation de la CPTAQ, d'un avis de conformité délivré par celle-ci ou d'une déclaration réputée conforme parce qu'elle a été reçue à la CPTAQ depuis plus de 3 mois (<i>art. 32 de la LPTAA</i>). |
| La qualité de l'environnement | <ul style="list-style-type: none">• Avant de délivrer un permis de construction sur un terrain non desservi par un système d'égout, s'assurer que la demande est conforme à la <i>Loi sur la qualité de l'environnement et au Règlement sur l'évacuation des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22)</i> ;• Vérifier la conformité des projets aux normes établies dans la réglementation d'urbanisme portant sur la protection des rives, du littoral et des plaines inondables. |
| La vérification de la conformité des installations septiques | <ul style="list-style-type: none">• Analyser les demandes et délivrer les permis requis en vertu du <i>Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22)</i>;• Vérifier les installations septiques ;• Procéder à une enquête lors d'une plainte. |
| La vérification de la conformité des ouvrages de captage | <ul style="list-style-type: none">• Analyser les demandes et accorder les autorisations requises en vertu du <i>Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r. 35.2)</i> ; |
| Autres fonctions | <ul style="list-style-type: none">• Rédiger des rapports et formuler des recommandations ;• Délivrer des constats d'infraction et des avis spéciaux ;• Préparer et assister aux réunions du comité consultatif d'urbanisme à titre de secrétaire et personne ressource ;• Étudier les demandes de citoyens ; |

- Accueillir les citoyens et répondre aux demandes d'information téléphoniques ;
- Effectuer les inspections et vérifications requises ;
- Procéder au traitement et au suivi de plaintes ;
- Suivre les dossiers et effectuer le classement ;
- Exécuter toutes autres fonctions et tâches connexes.

QUALIFICATIONS REQUISES :

- Détenir un diplôme d'études collégiales en urbanisme ou en aménagement du territoire ou toute autre études connexes ;
- Avoir de l'expérience dans le domaine municipal serait un atout ;
- Avoir une bonne connaissance de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et de la réglementation, de la Loi sur la Qualité de l'environnement et des règlements relatifs : à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement, sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, sur le prélèvement des eaux et leur protection et de la Loi sur la protection du territoire agricole ;
- Avoir un bon sens de l'organisation et de la planification ;
- Avoir un bon jugement et de l'initiative face aux situations difficiles ;
- Posséder des aptitudes pour le travail d'équipe et un souci de la clientèle ;
- Posséder de bonnes aptitudes en communication orale et écrite ;
- Avoir de l'expérience dans la production de rapports et de plans d'action ;
- Posséder un véhicule et détenir un permis de conduire valide classe 5 ;
- Avoir le sens des responsabilités ;
- Avoir de la diplomatie et de la facilité à communiquer avec le public ;
- Connaître et bien maîtriser le français écrit et parlé.
- La connaissance de l'anglais sera considérée comme un atout ;
- Connaître et bien maîtriser les nouvelles technologies informatiques ainsi que les logiciels afférents (logiciels de bureautique de la suite Microsoft Office et les logiciels de gestion des permis, géomatique) ;

CONDITIONS SALARIALES :

27,48 \$/heure (selon la convention collective en vigueur)

COMMENTAIRES :

Faire parvenir votre curriculum vitae à dq@lacducerf.ca